Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

N° 16702*02

Déclaration préalable
Constructions et travaux non soumis à permis de construire

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur des aménagements non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 16703.

ⓘ Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

ⓘ Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes bien immobiliers ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

• vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante…) ou un changement de destination soumis à simple déclaration[1].

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 0 6 2 7 2 4 2 6 0 0 0 7 4
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 0 6 1 1 0 2 0 2 6

Cachet de la mairie

Dossier transmis :

☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

1 Identité du déclarant[2]

ⓘ Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ».
Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] À compter du 1er janvier 2016, le contrôle des changements de destination ne porte pas sur les changements entre sous-destinations d'une même destination prévues à l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme. Il n'y a pas de formulaire à remplir dans ce cas.
[2] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

1.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance : Date : __/__/____

Commune :

Département : Pays :

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

OMEO

Raison sociale

OMEO

N° SIRET

5 2 3 4 6 1 1 3 5 0 0 1 2 2

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :

Nom

CHERMEUX

Prénom

JEAN PIERRE

2 Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : 101 Voie : ter rue des 80 fusilles

Lieu-dit : OIGNIES

Localité : Oignies

Code postal : 6 2 5 9 0 BP : 6 2 5 Cedex :

Téléphone : 0 3 2 0 1 3 0 3 6 4 Indicatif pour le pays étranger :

Si le déclarant habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Adresse électronique :

urbanisme@omeo.com

☑ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

ⓘ Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 8 Voie : Rue Paul Eluard

Lieu-dit :

Localité : ROUVROY

Code postal : 6 2 3 2 0

Références cadastrales[3] **:**

ⓘ Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références castrales complémentaires.

Préfixe : 0 0 0 Section : A O Numéro : 3 2 3 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 371

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²)[4] **:** 371

3.2 Situation juridique du terrain

ⓘ Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	☐ Oui	☐ Non	☑ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	☐ Oui	☐ Non	☑ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	☐ Oui	☐ Non	☑ Je ne sais pas
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ?	☐ Oui	☐ Non	☑ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?	☐ Oui	☐ Non	☑ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.
[4] La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

4 À remplir pour une demande comprenant un projet

4.1 Nature des travaux envisagés

☐ Nouvelle construction
☑ Travaux ou changement de destination[5] sur une construction existante
☐ Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Kit photovoltaïque 6kwc monophasé (12x500wc) micro_onduleur APsystem_12 MODULES PV 500Wc BIVERRE (double verre) AVEC CELLULES SOLAIRES BIFACIALES_MARQUE : DAS SOLAR_MODELE : DAS-DH108NE DIMENSION : 1961X1134X30mm Façade avant : - 1 ligne de 6 panneaux en portrait_- 1 ligne de 6 panneaux en portrait toiture sud est en surimposition full black !

4.2 Informations complémentaires

• Type de travaux :
☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin ☐ Autres annexes à l'habitation ☐ Extension
☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires ☐ Transformation d'un garage en pièce de la construction

Précisez : _____

• Nombre total de logements créés : ___ dont individuels : ___ dont collectifs : ___

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social : ___ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) : ___ Prêt à taux zéro : ___

Autres financements : ___

• Mode d'utilisation principale des logements :
☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :
☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence :

Résidence pour personnes âgées : ___ Résidence pour étudiants : ___ Résidence de tourisme : ___ Résidence hôtelière à vocation sociale : ___ Résidence sociale : ___ Résidence pour personnes handicapées : ___

Autres : ___

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : ___

[5] Pour des informations concernant les changements de destination, se reporter à la rubrique 5.4.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

- **Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :**

  1 pièce ___ ___ ___ 2 pièces ___ ___ ___

  3 pièces ___ ___ ___ 4 pièces ___ ___ ___

  5 pièces ___ ___ ___ 6 pièces et plus ___ ___ ___

- **Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :**

  au-dessus du sol ___ ___ ___ **et** au-dessous du sol ___ ___ ___

- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

  ☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale
  ☐ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir

4.2.1 Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïques

Indiquez sa puissance crête : _____ kW et la destination principale de l'énergie produite :

_____

Si votre projet nécessite une puissance électrique supéreure à 12kVA monophasé (ou 36kVA triphasé) indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

☐ Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque

4.2.2 Informations en cas de construction exposée au recul du trait de côte soumise à l'obligation de consignation prévue à l'article L. 121-22-5 du code de l'urbanisme[6]

- Mode constructif

  ☐ Modulaire ☐ Métal ☐ Bois
  ☐ Maçonnerie ☐ Béton armé

- Type de fondations

  ☐ Fondations classiques ☐ Fondations profondes ☐ Niveaux enterrés (sous-sol)

4.3 Emprise au sol[7]

Emprise au sol avant travaux (en m²) : _____

Emprise au sol créée (en m²) : _____

Emprise au sol supprimée (en m²) : _____

[6] Cette rubrique tient lieu de la pièce prévue à l'alinéa s) de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme
[7] L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tout débords et surplomb inclus (Art. R420-1 du code de l'urbanisme).

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

4.4 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

Surface de plancher[8] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	**Sous-destinations** (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée[9] (B)	Surface créée par changement de destination[10] ou de sous-destination[11] (C)	Surface supprimée[12] (D)	Surface supprimée par changement de destination[10] ou de sous-destination[11] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaires, secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (en m²)							

[8] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service-public.fr.
[9] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
[10] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.
[11] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.
[12] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

4.5 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : ____ Après réalisation du projet : ____

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : __ __ __ __ __

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : __ __ __ __ __

Nombre de places : ____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____

5 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

– porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement ☐ Oui ☐ Non

– porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement ☐ Oui ☐ Non

– fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) ☐ Oui ☐ Non

– porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement ☐ Oui ☐ Non

– relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) ☐ Oui ☐ Non

– a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme ☐ Oui ☐ Non

Précisez laquelle :

_____

– est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie ☐ Oui ☐ Non

– relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation ☐ Oui ☐ Non

ⓘ Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

ⓘ Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

☐ si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

6 Participation pour voirie et réseaux

ⓘ Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

6.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

6.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Adresse électronique :

@

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

8 Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis.
J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.
Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon parcours déclaratif sur le service en ligne «Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr
La déclaration doit être validée pour être prise en compte.
L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts.

À OIGNIES

Le 06/10/2026

SOCIETE OMEO JEAN PIERRE CHEMEUX

Signature du déclarant

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :
– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
– un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

Traitements des données à caractère p

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère en charge de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact https://www.cnil.fr/fr/plaintes.

* https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
ROUVROY

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale
ARRAS - SAINT POL 10 rue Diderot
62034
62034 ARRAS Cedex
tél. 03.21.24.68.60 -fax
ptgc.620.arras@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AO
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 06/10/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

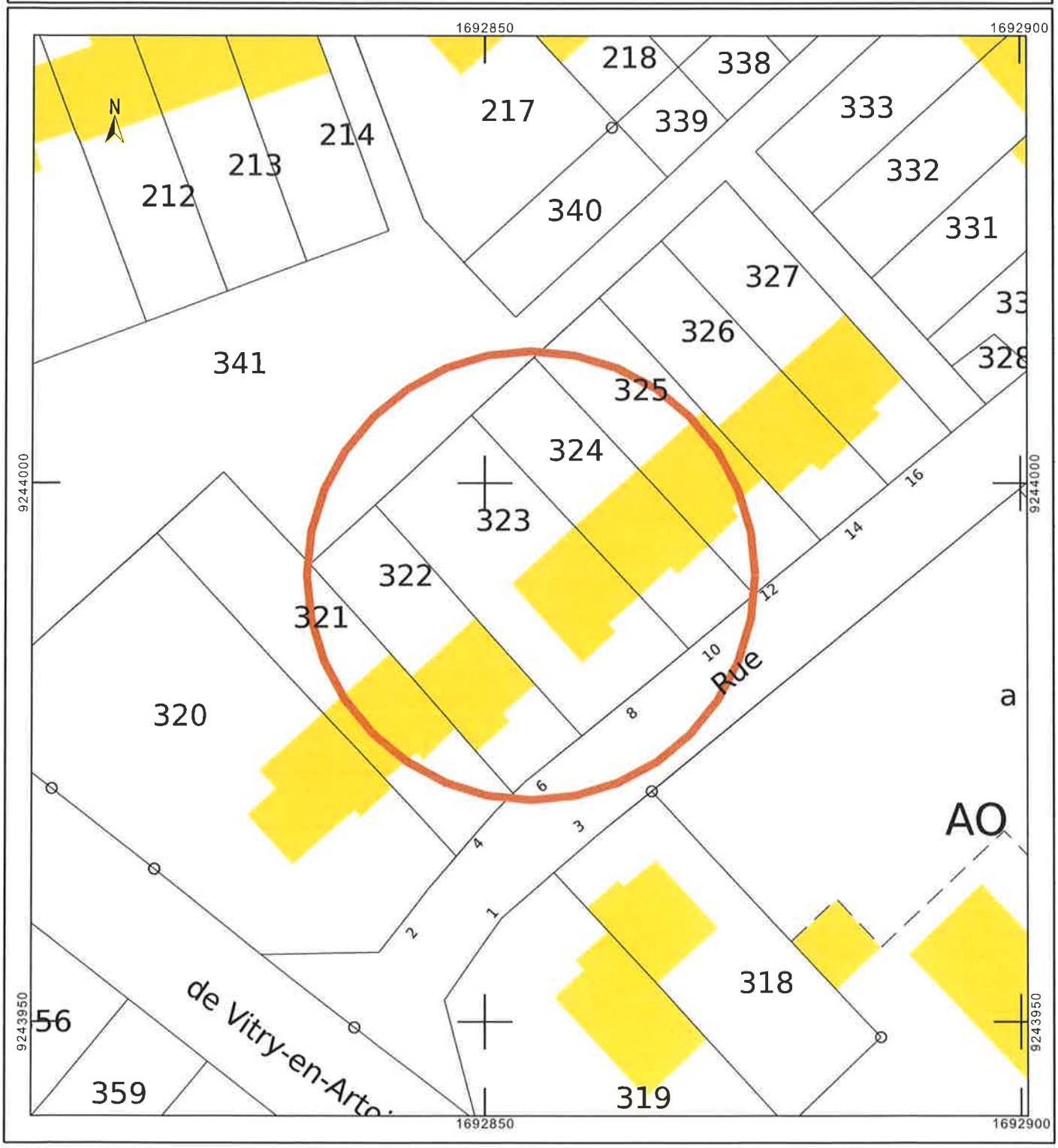

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

DASOLAR

N Type

Bifacial Double Glass Module (Black Thru)

DAS-DH108NE

490W~515W

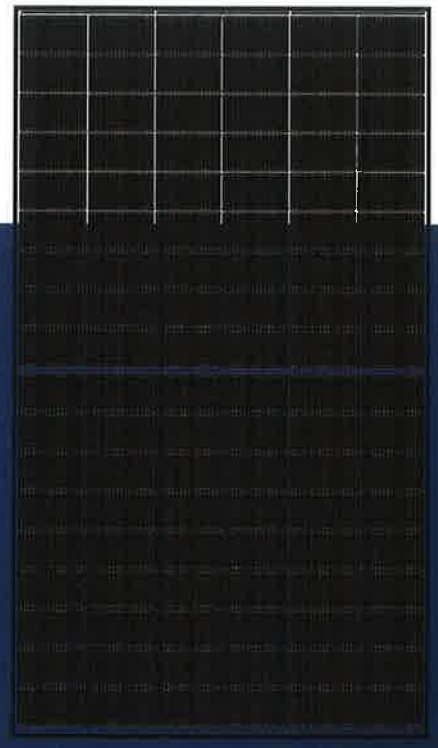

Maximum Power Output	Maximum Module Efficiency	Power Output Tolerance
515W	23.2%	0~+5W

Key Features

High Efficiency
Leading module efficiency in industry, up to 23.2%

Excellent Appearance and Performance
Bifacial solar cell, symmetrical design, low risk of micro-crack

High Reliability
Passed 3*IEC standard test, 25 years materials warranty, 30 years power warranty

Excellent Rear Side Power Generation
Bifaciality is up to 80%, up to 30% more energy yield than conventional modules

Better low irradiance performance
Higher power output even under low irradiance environments like on cloudy or foggy days

Extensive Application Scenes
More extensive application scenes, such as BIPV, snow field, vertical installation, high humidity, strong wind and desert region

Product and Quality Certifications

IEC 61215, IEC 61730
ISO 9001: Quality Management System
ISO 14001: Environment Management System
ISO 45001: Occupational Health and Safety Management System
IEC 62716, IEC 61701: Ammonia, Salt mist corrosion test
IEC TS 62804-1, IEC 60068-2-68: PID test, Dust and Sand test

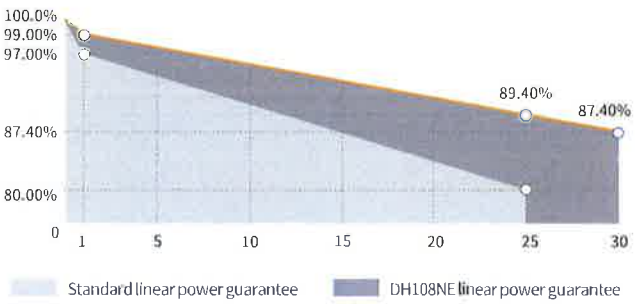

Leading product and power warranty

-1.00% 1st-year Degradation -0.40% Annual Degradation 25 Materials and workmanship warranty 30 Linear power warranty

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

Engineering Drawing (mm)

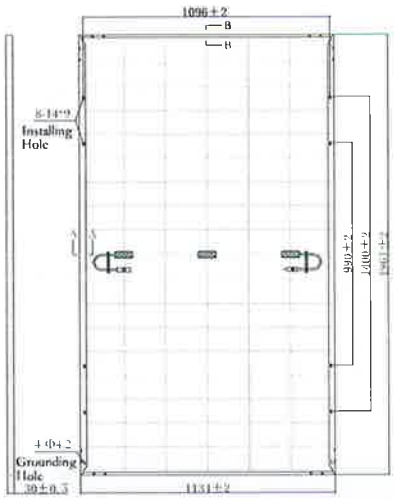

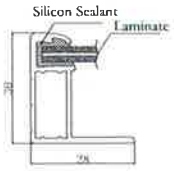

A Long Frame

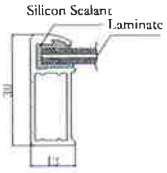

B Short Frame

Characteristic Curves(500W)

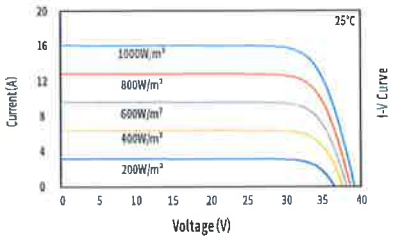

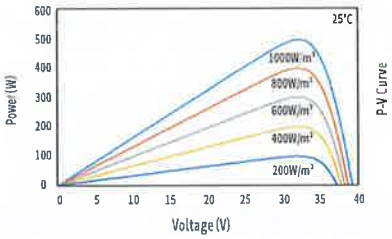

Electrical Parameters (STC *)

Nominal Max. Power(Pmax/W)	490	495	500	505	510	515
Open Circuit Voltage(Voc/V)	39.33	39.52	39.70	39.88	40.08	40.26
Short Circuit Current(Isc/A)	15.91	15.98	16.05	16.11	16.17	16.22
Operating Voltage(Vmp/V)	33.14	33.32	33.50	33.67	33.87	34.07
Operating Current(Imp/A)	14.79	14.86	14.93	15.00	15.06	15.12
Efficiency(%)	22.0	22.3	22.5	22.7	22.9	23.2

STC * : Irradiance = 1000 W/m², Cell Temperature = 25°C, AM = 1.5
Test condition is based on the front side

Mechanical Parameters

Cell Type	N Type
Module Size	1961×1134×30mm
Glass Thickness	2.0mm + 2.0mm
Module Weight	27.1Kg
Output Cable	4mm², cable length 1200mm (can be customized)
Connector	Original MC4 Series
Junction Box	IP68, 3 bypass diodes
Frame	Anodized aluminium alloy (Black)

Electrical Parameters (NMOT *)

Nominal Max. Power(Pmax/W)	373	377	381	385	389	392
Open Circuit Voltage(Voc/V)	37.66	37.84	38.01	38.19	38.38	38.55
Short Circuit Current(Isc/A)	12.83	12.88	12.94	12.99	13.03	13.08
Operating Voltage(Vmp/V)	31.31	31.48	31.65	31.82	32.01	32.19
Operating Current(Imp/A)	11.92	11.98	12.04	12.09	12.14	12.19

NMOT *: Irradiance = 800 W/m², Ambient Temperature = 20°C, AM = 1.5,
Wind Speed = 1 m/s
Test condition is based on the front side

Temperature Coefficients

Short Circuit Current(Isc)	+0.045%/°C
Open Circuit Voltage(Voc)	-0.250%/°C
Nominal Max. Power(Pmax)	-0.280%/°C
NMOT	42±2°C

Backside Power Gain (For 500W)

Power Gain	10%	15%	20%	25%	30%
Nominal Max. Power(Pmax/W)	550.0	575.0	600.0	625.0	650.0
Open Circuit Voltage(Voc/V)	39.70	39.70	39.80	39.80	39.80
Short Circuit Current(Isc/A)	17.66	18.46	19.26	20.06	20.87
Operating Voltage(Vmp/V)	33.50	33.50	33.60	33.60	33.60
Operating Current(Imp/A)	16.42	17.16	17.86	18.60	19.35

Operating Parameters

Max. System Voltage	DC1500V
Power Tolerance	0 ~ +5 W
Operating Temperature	-40°C ~ +85°C
Max. Fuse Rated Current	30A
Bifaciality	80%±5%
Static Load	Front 5400Pa, Back 2400Pa
Packing Data	36 pcs/Pallet; 180(20GP); 864(40HQ)

DASOLAR
www.das-solar.com

Version number:DAS-MP-017-A40.V01
Applicable to residential rooftop projects in Europe, Australia, New Zealand and Israel.
All data contained in this datasheet is subject to change without notice.
The right of final interpretation belongs to DAS Solar.

das solar

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

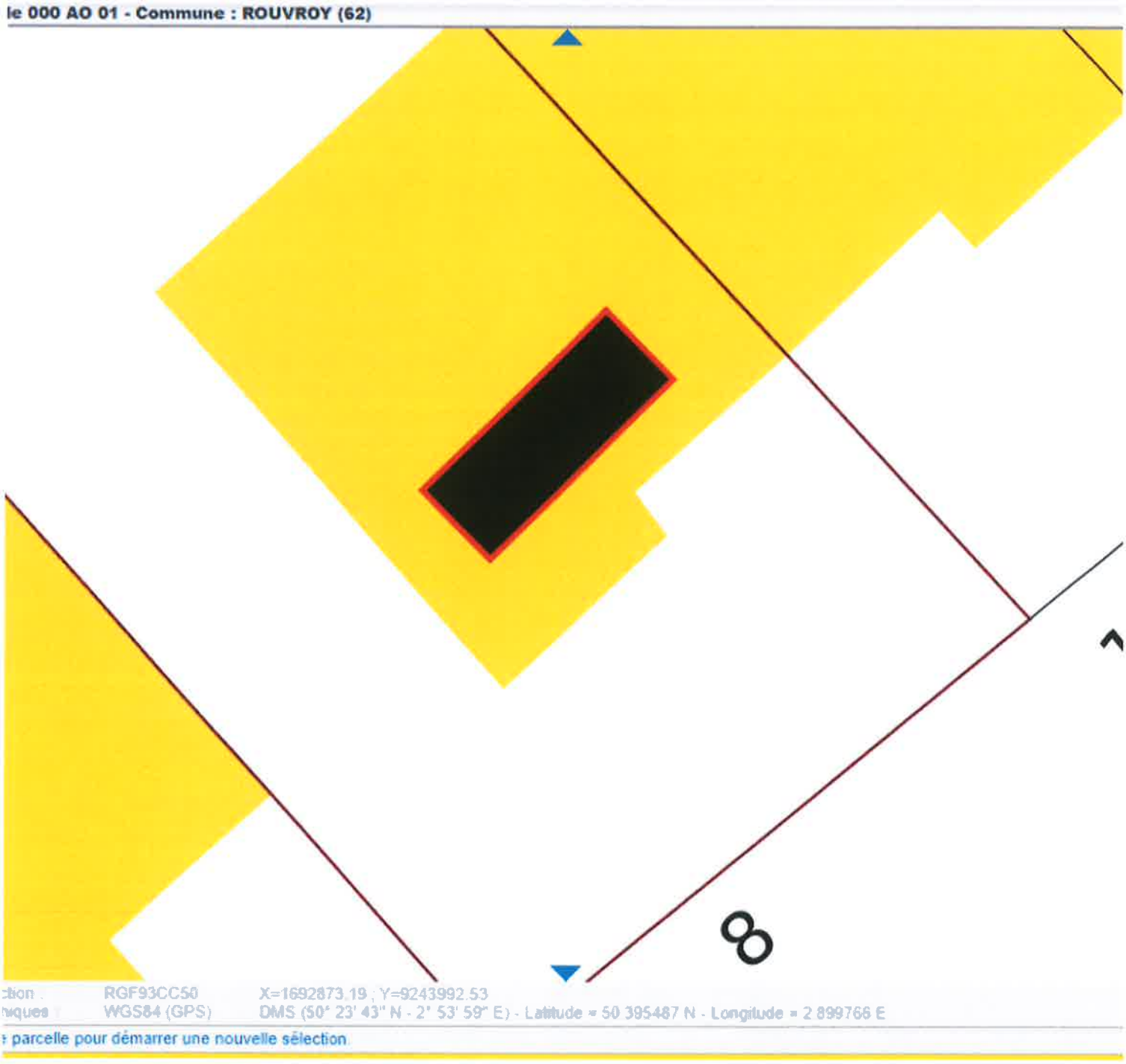

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
ROUVROY

Section : AO
Feuille : 000 AO 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 06/10/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts fonciers suivant

Pôle de topographie et de gestion
Cadastrale
ARRAS - SAINT POL 10 rue Diderot
62034
62034 ARRAS Cedex
tél. 03.21.24.68.60 -fax
ptgc.620.arras@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

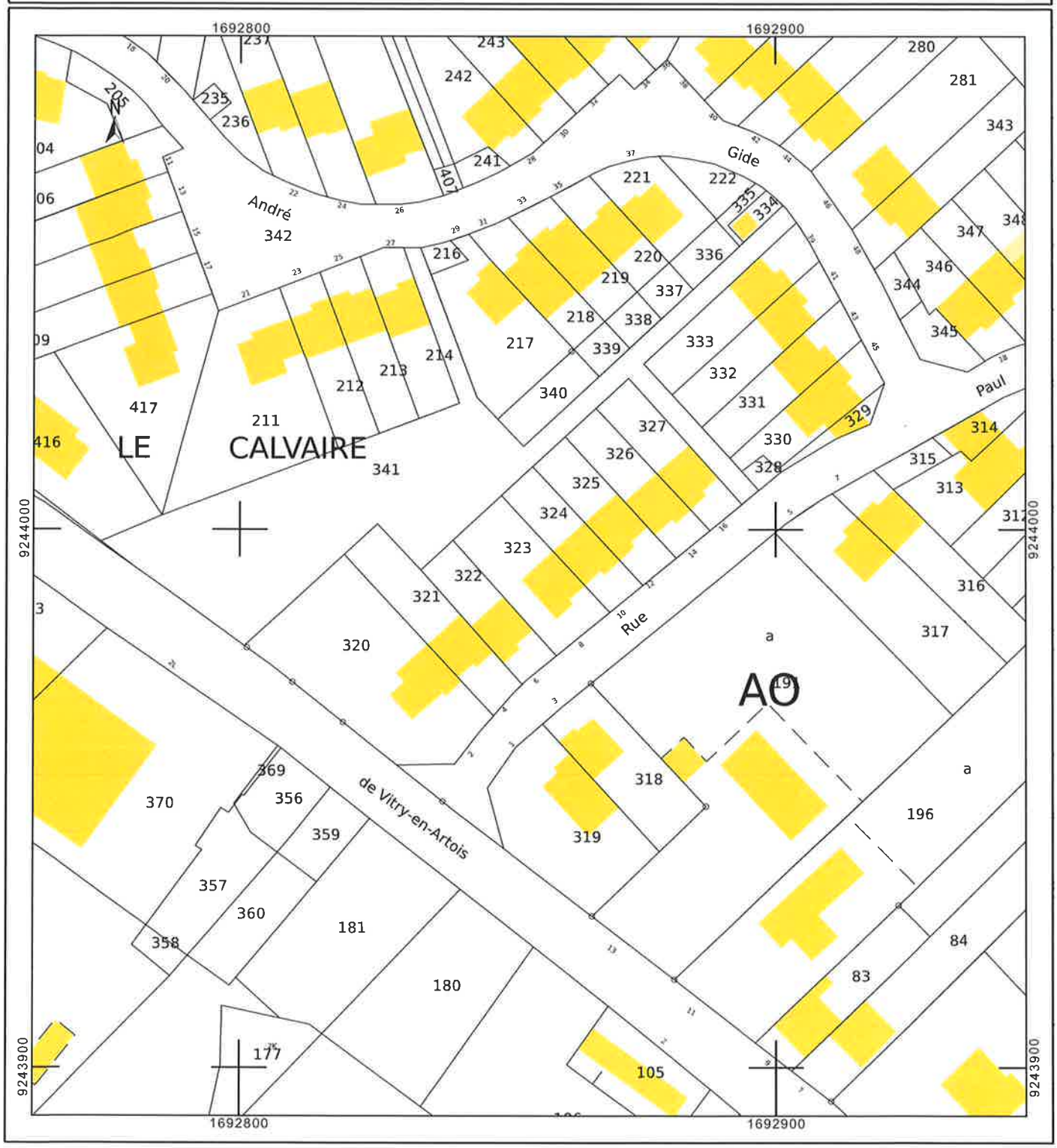

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

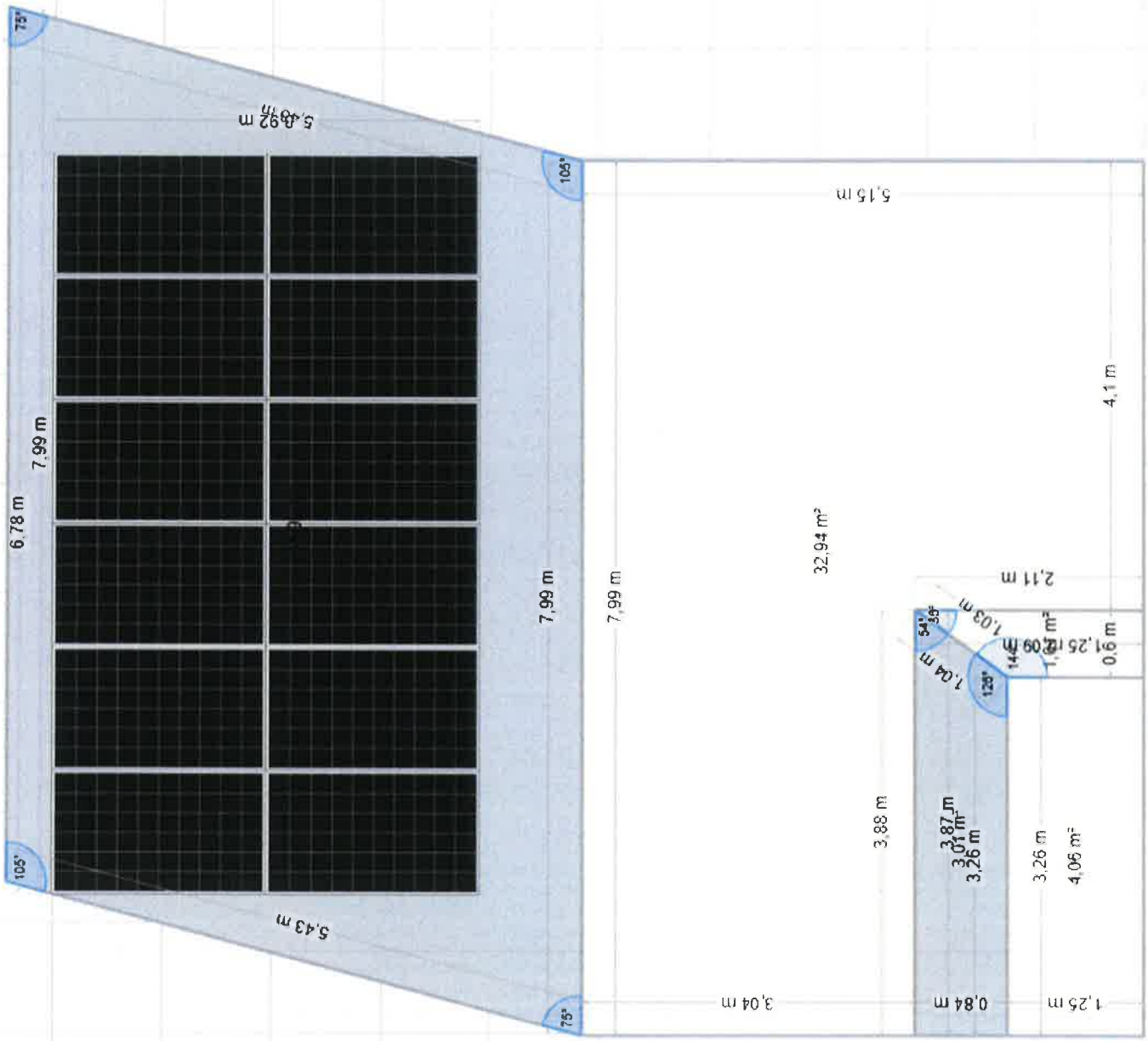

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI



Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI

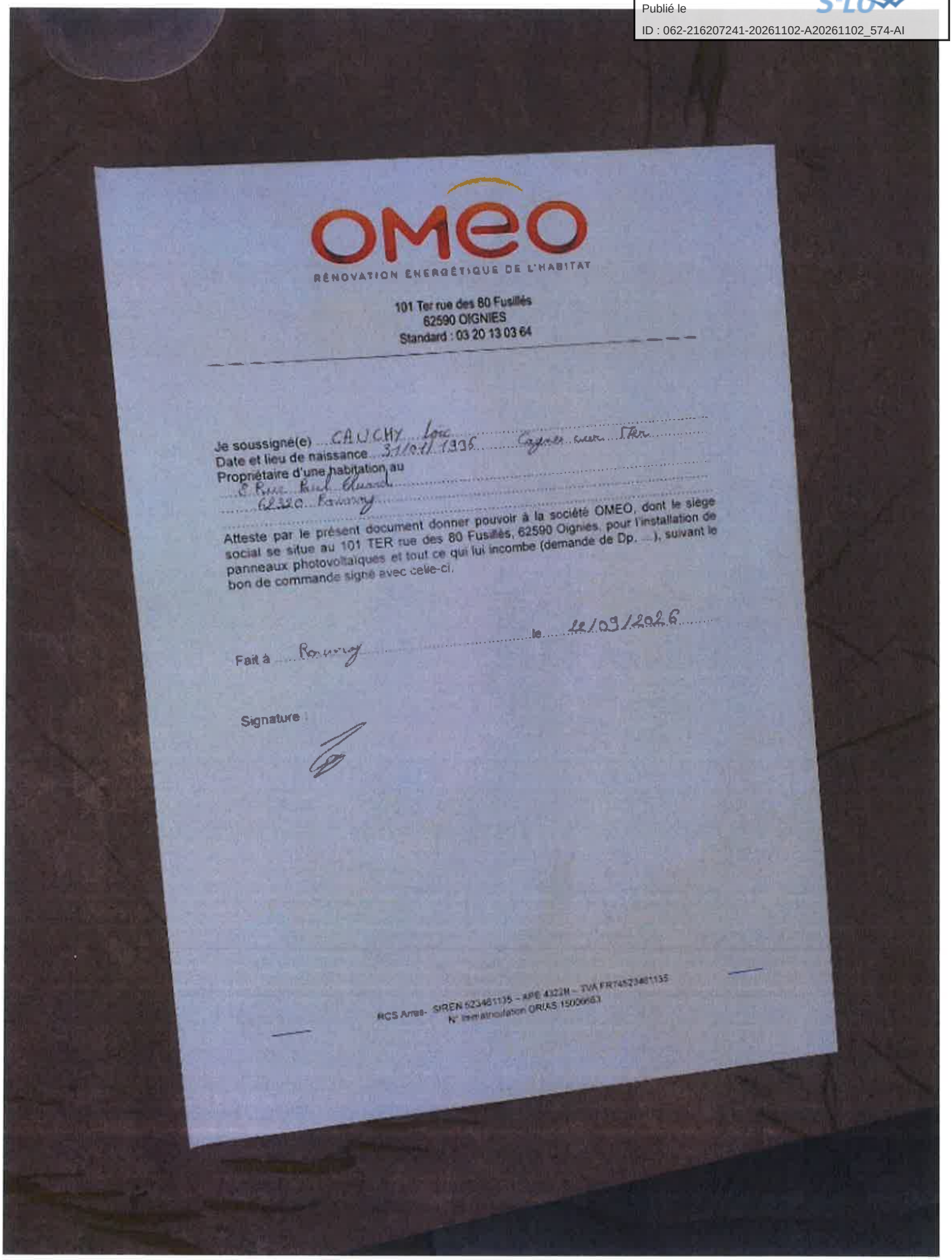

OMEO
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

101 Ter rue des 80 Fusillés
62590 OIGNIES
Standard : 03 20 13 03 64

Je soussigné(e) CAUCHY Loic
Date et lieu de naissance 3/10/11 1995 Cayeux sur Mer
Propriétaire d'une habitation au
2 Rue Karl Marx
62220 Ransart

Atteste par le présent document donner pouvoir à la société OMEO, dont le siège social se situe au 101 TER rue des 80 Fusillés, 62590 Oignies, pour l'installation de panneaux photovoltaïques et tout ce qui lui incombe (demande de Dp. ...), suivant le bon de commande signé avec celle-ci.

Fait à Ransart le 11/09/2026

Signature :

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 062-216207241-20261102-A20261102_574-AI